

## Championnat FIA Formula E - Conditions d'Entrée sur le site

Formula E Operations, Limited (« **Formule E** ») a établi les Conditions d'Entrée suivantes (ci-après dénommées « **CE** »).

Ces CE s'appliquent à toutes les courses du Championnat FIA Formule E. Peuvent être appliqués d'autres termes et conditions tels que les Conditions Générales de la Formule E concernant l'achat de billets, les Conditions Générales de la Formule E sur l'Hospitalité et le Code de Conduite de l'Emotion Club. Tous les termes et conditions en application se trouvent sur le site internet : [www.fiaformulae.com](http://www.fiaformulae.com). Ces CE pourraient être complétées par des Termes & Conditions spécifiques supplémentaires selon les points d'entrée au site.

En entrant dans le site, vous convenez être lié par les CE suivantes. L'autorisation d'entrer ou de rester dans l'enceinte du site (nonobstant la possession d'un billet ou d'une accréditation) est à la discrétion absolue de la Formule E. La Formule E peut nommer responsable et poursuivre toute personne qui enfreint les CE ci-dessous et / ou toutes autres conditions appliquées.

### 1. Sûreté et sécurité

Aux entrées et dans l'enceinte du site, vous devez :

- 1.1 Respecter, à tous moments, les instructions du personnel de sécurité ou de la Formule E, y compris vous soumettre à toute fouille de sûreté ;
- 1.2 Être responsable de vos objets personnels (la Formule E ne sera pas tenue responsable pour les endommagements, pertes ou vols de biens personnels) ;
- 1.3 Toute personne qui rejette ou refuse de se soumettre à une fouille de sécurité, qui refuse de se conformer à des règles ou avis de sécurité publiés par la Formule E, aussi bien que toute personne constituant une source de danger, de nuisance ou d'ennui pour le public, se verra refuser l'entrée ou bien sera immédiatement tenue de quitter le lieu. Le titulaire ou l'acheteur du billet ne recevra aucun remboursement ;
- 1.4 Rester responsable de tous mineurs sous votre responsabilité.

En entrant dans le site, vous reconnaissez que vous le faites à votre propre risque et péril. Vous assumez tous les risques et responsabilités pour toutes blessures corporelles ou décès, y compris ceux de tout enfant sous votre responsabilité. La Formule E ne peut être tenue responsable pour les blessures, problèmes de santé ou décès survenus au cours ou après un événement, y compris ceux directement ou indirectement résultant de tout état de santé existant.

### 2. Comportements interdits

La Formule E se réserve le droit de refuser l'entrée ou de renvoyer toute personne du site. Cela inclut, mais ne se limite pas aux circonstances suivantes :

- 2.1 L'absence de billet ou d'accréditation ; ou présentation d'un billet ou d'une accréditation endommagé, déformé, forgé ou copié ;
- 2.2 La présentation d'un comportement qui crée une situation dangereuse, qui met en danger la sécurité personnelle d'un individu, qui est contre l'ordre public, qui interfère avec l'exécution ordonnée d'un événement ou qui perturbe le bon déroulement d'un événement ;
- 2.3 La présence d'une personne qui serait préjudiciable ou qui pourrait compromettre la sécurité et la jouissance d'autrui dans l'enceinte du site - y compris le comportement jugé désordonné et / ou le comportement intoxiqué ;
- 2.4 L'accès au site ou à une zone d'accréditation spécifique / non publique si elle n'est pas autorisée ou a obtenu une accréditation illégalement ;
- 2.5 Une personne fume dans l'enceinte, sauf si elle se trouve dans une zone de tabagisme dédiée ;
- 2.6 Une personne ne peut fournir une pièce d'identité valide prouvant l'âge lors de la demande en matière de vente d'alcool.

### 3. Articles interdits

Toute personne en possession de l'un des éléments ci-dessous se verra saisir l'objet en question, sera enlevé du site et pourra être poursuivi par les autorités compétentes, le cas échéant.

- 3.1 Armes, répliques d'armes ou articles ressemblant à des armes - y compris, mais sans s'y limiter, des couteaux, des armes à feu, des objets offensifs, des bâtons et ceux à extrémités pointues. Munitions, répliques de munitions ou tout objet ressemblant à des munitions.
- 3.2 Bouteilles en verre ou d'autres instruments émoussés.
- 3.3 Explosifs, produits chimiques ou dispositifs incendiaires.
- 3.4 Feux d'artifice, fusées éclairantes, pétards.
- 3.5 Boissons non alcoolisées dans une bouteille en plastique de plus de 500 ml. Les boissons non alcoolisées inférieures à 500 ml sont limitées à une bouteille en plastique par personne. La personne concernée pourrait être invitée à goûter celle-ci à l'entrée.
- 3.6 Boissons alcoolisées.
- 3.7 Les liquides non consommables dans des récipients d'une taille supérieure à 100 ml.
- 3.8 Animaux (sauf les chiens d'assistance spécialement formés ou chiens-guides).
- 3.9 Substances illégales, y compris les drogues illicites et les aiguilles (sauf si nécessaire pour des raisons médicales valides).
- 3.10 Poteaux, mâts, bâtons, équipement de photographie de grande taille (trépieds par exemple).
- 3.11 Drones ou dispositifs aériens sans pilote.
- 3.12 Motos, bicyclettes, roller-skates.
- 3.13 Équipement électronique de transmission ou lasers.
- 3.14 Des sacs ou objets volumineux (valises par exemple) d'une capacité de plus de 15 litres.
- 3.15 Tout autre élément ou matériel que la Formule E juge dangereux, qui peut être utilisé pour le marketing d'embuscade, qui pose un risque pour la sécurité ou qui peut causer des blessures, des dommages, une détresse ou perturber l'événement ou d'autres personnes / le personnel.

### 4. Objets restreints

Les éléments suivants peuvent être apportés dans l'enceinte mais ils ne peuvent en aucun cas être utilisés / amenés dans certaines zones / soulevés / affichés pour la sécurité et le confort des autres :

- 4.1 Parapluies et grands drapeaux / banderoles ;
- 4.2 Skateboards, scooters et tous autres types de patins ;
- 4.3 Les poussettes ne sont pas autorisées dans les tribunes ni dans les structures de sièges dédiées / plateformes d'observation. Les poussettes sont sujettes à des fouilles de sécurité comme tous les autres éléments. Les invités de l'Emotion Club doivent se référer au Code de conduite de l'Emotion Club pour obtenir des directives.

### 5. Photos, images et vidéos

- 5.1 Toutes personnes consentent à être prises en photo, filmées ou enregistrées par la Formule E et / ou par des tiers nommés et / ou autorisés par la Formule E.
- 5.2 La photographie non-commerciale est autorisée dans l'enceinte, à condition que les photos soient destinées à un usage personnel.
- 5.3 L'utilisation d'un enregistrement, de données ou d'une image prise dans l'enceinte sans le consentement de la Formule E pour un gain commercial, une publicité, un affichage ou pour tout autre objectif est interdite, sauf pour un usage privé non commercial.
- 5.4 Toute personne qui fabrique, reproduit ou utilise un enregistrement, des données ou une image pour une exploitation interdite précisée dans la clause 5.3 doit attribuer par écrit tous droits d'auteur et de propriété intellectuelle à la Formule E ou à ses cessionnaires.
- 5.5 L'équipement, y compris, mais sans s'y limiter, la vidéosurveillance, les caméras et équipements d'enregistrement sonore sont présents à tous les événements de la Formule E. En entrant dans l'enceinte et / ou en participant à l'événement, le public consent à être filmé, enregistré et autorise à ce que la Formule E et tous ses cessionnaires utilisent son image, ressemblance et l'enregistrement sonore dans les médias, dans les transmissions publiques, la publicité ou pour des fins promotionnelles, sans paiement ni réclamation de droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle. Le public consent à partager des données avec la police et les autorités lorsque cela s'avère nécessaire.